

ACCUEIL DE LOISIRS DE SIREUIL

FÉDÉRATION DORDOGNE

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

2, place de la Caminade – SIREUIL – 24620 LES EYZIES
05.53.29.47.97 / 07 66 28 17 53 / sireuil@laligue24.org
www.cap-sireuil.org / <https://www.facebook.com/CapSireuil/>

Photo
récente
de
l'enfant

DOSSIER D'INSCRIPTION 2026

ETAT CIVIL DE L'ENFANT :

NOM : Prénom : Sexe : F M

Date et lieu de naissance : le/...../..... à

Ecole fréquentée : classe actuelle :

RESPONSABLES LEGAUX :

Père Mère Tuteur NOM et Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tél. Domicile : Tél. portable :

Adresse e-mail : @

Profession :

Lieu de travail :

Tél. Travail : /

Père Mère Tuteur NOM et Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tél. Domicile : Tél. portable :

Adresse e-mail : @

Profession :

Lieu de travail :

Tél. Travail : /

IMPORTANT : Adresse e-mail de facturation (régulièrement consultée) :

..... @

AUTORISEZ-VOUS LA PRISE DE PHOTO DE VOTRE ENFANT PENDANT LES TEMPS D'ACTIVITES OU DE VIE QUOTIDIENNE POUR DES BESOINS PEDAGOGIQUES ET/OU POUR PROMOUVOIR LE CENTRE DANS DES BULLETINS MUNICIPAUX, INTERCOMMUNAUX, SUR LE BLOG ET LA PAGE FACE BOOK DE CAP SREUIL OU AUTRE ? **OUI - NON (Rayer la mention inutile)**

Autre Personne à contacter en cas d'urgence ou maladie :

Parent, quel lien de parenté :

Ami de la famille Voisin

NOM et Prénom :

Tél. Domicile / portable :...../.....

Tél. Travail :/.....

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant : Indiquer NOMS et Prénoms et numéro de téléphone portable (une pièce d'identité sera à présenter à la direction de l'accueil de loisirs pour chaque personne qui viendra récupérer l'enfant autre que les responsables légaux)

...../...../.....

...../...../.....

...../...../.....

Compagnie et N° d'assurance :

JOINDRE LA COPIE L'ATTESTATION DE L'ASSURANCE EXTRA-SCOLAIRE

COUVERTURE SOCIALE ET ALLOCATIONS

N° d'Assuré social :

JOINDRE OBLIGATOIREMENT LA PHOTOCOPIE DE LA CARTE VITALE.

Le cas échéant, intitulé et adresse de votre Mutuelle :

.....

INDISPENSABLE POUR LE CALCUL DU QF ET LA FACTURATION :

N° d'allocataire CAF :, à indiquer même si vous ne percevez pas de prestations familiales, afin de bénéficier de la Prestation de Service (aide de la CAF accordée pour tout enfant relevant du régime général).

Si vous dépendez d'un autre régime (MSA, ...), merci de préciser :

Organisme : N° d'adhérent :

QF de janvier année en cours =

TARIFICATION MODULEE :

Le prix de journée est fixé en fonction des revenus du foyer fiscal. Il est défini à partir du Quotient Familial (QF) de la CAF en date du 01 janvier = QF de référence pour TOUTE l'année en cours. Pour l'application de l'aide au temps libre, une copie de l'attestation CAF (envoyée aux familles concernées en début d'année civile) doit obligatoirement être fournie.

Pour connaître le tarif applicable à votre Quotient familial, veuillez-vous référer à la « Grille tarifaire ALSH de Sireuil » (disponible sur le site web et affichée dans le centre).

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX :

RAPPEL : les vaccinations à jour sont obligatoires pour l'admission en collectivité (sauf contre-indication médicale reconnue) : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F767>

JOINDRE OBLIGATOIREMENT LA PHOTOCOPIE DU CARNET DE VACCINATIONS OU UN CERTIFICAT MEDICAL NOTIFIANT « A JOUR DE SES VACCINATIONS ». A défaut, l'enfant ne pourra pas être accueilli dans la structure.

Votre enfant a-t'il eu ? (rayer les mentions inutiles OUI / NON)

Rubéole : OUI NON

Angine : OUI NON

Scarlatine : OUI NON

Otite : OUI NON

Coqueluche : OUI NON

Rougeole : OUI NON

Diphtérie : OUI NON

Oreillons : OUI NON

Varicelle : OUI NON

Rhumatisme : OUI NON

Typhoïde : OUI NON

Votre enfant souffre-t-il d'un handicap : OUI NON. Si oui, précisez :

L'admission de l'enfant sera soumise à la validation d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Autres renseignements concernant la santé de l'enfant (pathologies chroniques, références de verres pour les lunettes, etc.) :

NATURE TRAITEMENT EN COURS : Si l'enfant suit un traitement, **joindre obligatoirement l'ordonnance** du médecin. Les médicaments seront remis dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation, nom et prénom de l'enfant inscrits sur l'emballage.

ALLERGIES : L'enfant a-t-il des allergies alimentaires, médicamenteuses, régimes alimentaires particuliers, etc... ?

OUI NON Si oui, précisez lesquels :

Observations ou remarques à déclarer à l'équipe pédagogique :

Je, soussigné (e).....

Responsable(s) légal(aux) de l'enfant

- Déclare exacts les renseignements portés sur ce dossier d'inscription,
- Autorise les organisateurs à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale,
- Autorise mon enfant à participer aux différentes activités et sorties proposées par les organisateurs,
- Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur joint à ce dossier (un exemplaire signé à fournir)
- M'engage à payer les prestations médicales en cas d'accident.

A....., le Signature :

PIECES A FOURNIR :

- **DOSSIER D'INSCRIPTION DUMENT COMPLETE + Règlement intérieur en vigueur dûment signé, bien indiquer votre n°allocataire CAF ou votre QF MSA de janvier année en cours.**
- **Copie de l'attestation d'Aide au temps libre (ATL) CAF**
- **Copie de l'attestation de l'Assurance de Responsabilité Civile de l'enfant**
- **Copie de la Carte Vitale ou l'Attestation CPAM ou de l'attestation C.M.U. + de la Carte de Mutuelle**
- **Copie des vaccinations à jour de l'enfant ou certificat médical notifiant « à jour de ses vaccinations »**



Règlement intérieur Accueil de Loisirs de Sireuil

L'accueil de loisirs de Sireuil est géré par l'association d'éducation populaire La Ligue de l'Enseignement de la Dordogne en partenariat avec la Communauté de Communes Vallée de l'Homme, la Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessède, la CAF et la MSA. Le cadre réglementaire est fixé par le SDJES : Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports dépendant du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Le Projet Educatif de l'organisateur (Ligue de l'Enseignement) tend à proposer aux enfants un lieu d'accueil, de rencontre, d'écoute et d'activités éducatives et récréatives pour permettre à ceux-ci de se développer et de grandir de manière responsable et autonome tout en respectant l'individualité de chacun d'eux. L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est un lieu d'éducation complémentaire de l'école et de la famille. Un projet pédagogique est, à ce titre, rédigé par l'équipe ; il fixe des objectifs et pose le cadre des actions mises en place pour répondre aux besoins et aux possibilités des enfants âgés de 3 ans (2 ans si scolarisés et/ou propres) à 12 ans dans le respect des valeurs éducatives portées par l'organisateur.

I/ ACCUEIL DES ENFANTS

L'accueil de loisirs de Sireuil est ouvert pendant les vacances scolaires de printemps et d'été, fermé les jours fériés. L'accueil du matin s'effectue **entre 8h00 et 9h30** et du soir **entre 17h et 18h30**. L'accueil à la demi-journée est possible avec une arrivée ou un départ **IMPERATIF à 13h30** : matin + repas, départ à 13h30 **OU arrivée à 13h30**, après-midi + goûter.

Pour le bon fonctionnement de la structure, nous vous demandons de bien vouloir respecter les horaires et de prévenir, par un appel téléphonique, en cas de retard. Nous vous rappelons qu'accueillir vos enfants est LE TRAVAIL de l'équipe d'encadrement, MERCI DONC DE RESPECTER LEURS HORAIRES DE TRAVAIL. Une pénalité financière sera mise en place pour tout retard au-delà de 18h30.

Numéro de portable dédié à l'ALSH = 07 66 28 17 53

En dehors des heures de fonctionnement de la structure, l'accueil de loisirs est dérogé de toute responsabilité. **Pour l'accueil du matin et du soir ou à 13h30, les enfants doivent impérativement être accompagnés par un adulte pour se présenter à l'accueil : ils n'arrivent et ne quittent jamais seuls la structure.**

II/ ABSENCE

Par ailleurs, si votre enfant inscrit ne peut être présent, merci de nous le faire savoir 48 HEURES A L'AVANCE. En l'absence de l'enfant inscrit et sans nouvelle de votre part, la journée vous sera facturée (sauf si un certificat médical est fourni en cas de maladie).

III/ L'EQUIPE D'ENCADREMENT

L'équipe d'animation se compose d'une directrice (diplômée BPJEPS) et d'un ou deux animateurs/trices (diplômés BAFA ou équivalent) en fonction du nombre d'enfants accueillis. Le cuisinier du centre est en charge de l'élaboration des repas. Le service à table et de l'entretien des locaux du centre de loisirs sont également assurés par un membre de l'équipe de Cap Sireuil.

IV/ LES REPAS

Les enfants bénéficient du repas de midi et du goûter après les activités de l'après-midi.

V/ ASSURANCES

Les enfants inscrits sont assurés par l'intermédiaire de la Ligue de l'enseignement de la Dordogne pour ce qui est de la Responsabilité Civile. Les enfants peuvent également être couverts par l'intermédiaire de leur assurance scolaire ou par celle de leurs parents.

L'Accueil de loisirs ne peut être tenu responsable de la perte ou de la détérioration de vêtements et d'objets personnels. Il est fortement conseillé de ne pas apporter d'objets de valeur au centre.

VI/ TARIFICATION MODULEE

La tarification modulée nécessite de fournir **le numéro d'allocataire CAF** qui permettra à l'organisateur d'obtenir le Quotient Familial sur le site de la CAF ; c'est le QF au 1^{er} janvier de l'année civile en cours à partir duquel la tranche tarifaire de la famille sera fixée (cf. tableau des tarifs) pour toute l'année. Pour les ressortissants MSA, fournir **le QF (au 1^{er} janvier) MSA**. A défaut de ces informations, le tarif le plus élevé sera appliqué. La notification de **l'Aide au Temps libre** de la CAF si vous en bénéficiez doit aussi être fournie pour application de l'aide.

VII/ ATTESTATION DE PRESENCE ET DE PAIEMENT

L'organisateur de l'Accueil de Loisirs peut délivrer des attestations de présence et de paiement à la demande des familles.

VIII/ MALADIE DE L'ENFANT

➤ Traitements médicaux

L'assistant sanitaire de l'équipe d'encadrement (la directrice, titulaire de l'A.F.P.S. ou du PSC1 : Formation aux Premiers Secours) peut administrer des médicaments à un enfant sous traitement, sous réserve que ce dernier soit en possession d'une **ordonnance médicale** indiquant la posologie et d'une autorisation écrite des parents. En dehors de ce cas précis, les **médicaments sont interdits**.

➤ Maladie

Les parents, ou toute personne désignée par ces derniers, sont prévenus afin de venir chercher leur enfant. Si l'enfant a contracté une maladie contagieuse (varicelle, oreillons...), les parents sont priés d'en informer la direction.

IX/ PIECES A FOURNIR

- **Dossier d'inscription** dûment complété ; **bien indiquer le n° d'allocataire CAF ou le QF MSA (au 1^{er} janvier) et une adresse mail** (valide et consultée régulièrement / envoi infos et facturation) + Un exemplaire daté et signé du présent **règlement intérieur**
- Copie des **vaccinations** à jour ou **certificat médical attestant que l'enfant est à jour de ses vaccins**.
- Copie de l'**attestation de l'Assurance** de Responsabilité Civile des enfants
- Copie de la **Carte Vitale ou attestation CPAM** ou attestation C.M.U. + **de la Mutuelle/comp. santé**
- Copie de l'**attestation d'Aide au Temps Libre CAF** si vous en bénéficiez

Nom, prénom DE L'ENFANT :

Noms, prénoms des responsables légaux :

Déclarent avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs de Sireuil et en accepter

les conditions. A Sireuil, le :

Signatures :

**Rappel : VACCINATIONS
OBLIGATOIRES** pour la
vie en collectivité et
L'INSCRIPTION EN ACM
(Accueil Collectif de
Mineurs)